



Enquêtes publiques durant les périodes des fêtes de fin d'année

En raison des fermetures de l'administration communale durant les fêtes de fin d'année, la Municipalité a décidé de ne pas mettre de dossiers à l'enquête publique durant cette période.

Afin de tenir compte des étapes légales et pour qu'une demande de permis de construire puisse être traitée et mise à l'enquête publique avant la fin de l'année, un dossier complet et conforme (plans, formulaires, etc...) devra être transmis aux Services techniques de l'administration communale au plus tard la dernière semaine du mois d'octobre.

Nous vous remercions de bien vouloir en tenir compte dans la planification de vos projets.

LA MUNICIPALITE